



WEBINAIRE FACTURATION ÉLECTRONIQUE DU 27/04/26

Tout comprendre en 45'

Jérémy BOISSEAU - Expert-comptable associé

Audrey MOREAU - Consultante IT SOLUTIONS

Référents Facture Electronique



SOM- -MAI- -RE.


La facture électronique



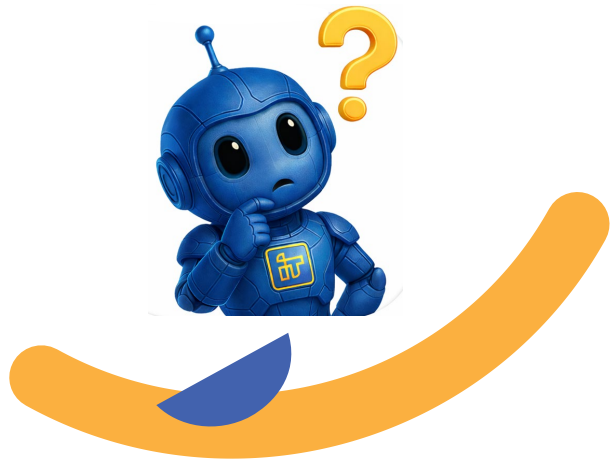
Ce que vous allez apprendre aujourd'hui

- Pourquoi cette réforme ?
- Ce qui change réellement en 2026
- L'impact concret sur votre quotidien
- Le rôle des plateformes agréées
- Les solutions pour la réception des factures
- Les actions à lancer dès maintenant





Pourquoi cette réforme ?



Pourquoi la facture électronique ?

- **Simplifier les obligations déclaratives des entreprises**
En matière de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations
- **Améliorer la détection de la fraude à la TVA**
Au profit des entreprises de bonne foi,
- **Réduire les coûts de la facturation, délais de paiements**
Allègement de la charge administrative, diminution des délais de paiements.
- **Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises**
Permet un pilotage de la stratégie économique au plus près de la réalité



L'administration fiscale française souhaite moderniser les échanges de factures entre les entreprises grâce à des flux de dématérialisation de bout à bout



La facture électronique

Réforme de l'état

*Hello, moi c'est Digit.
Je vous accompagne dans votre transition
digitale ! Prêt à découvrir comment je peux
vous aider avec la facture électronique ?*

2026



2027

*Commençons avec un rappel de la
réforme française...*

Toutes les entreprises vont DEVOIR
se conformer à la réforme de la
facturation électronique.



Les obligations de la facturation électronique

Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA sont concernées par la réforme de la facturation électronique

Réception de facture

Vous ne recevrez plus les factures fournisseurs français par courrier, mail ou en par le web « espace client ».

Elles vous parviendront sous forme électronique sur une Plateforme Agréée.

Pour les factures fournisseurs situés à l'étranger, rien ne change.

Format de facture

Pour vos clients professionnels en France vous ne pourrez plus émettre de facture papier ou PDF

Vous émettrez une facture électronique en respectant des formats normalisés.

Vos factures devront faire mention d'informations obligatoires (SIREN, date de la transaction, n° de facture...)

Factures non conformes => Factures rejetées

Transmission de facture

Pour les ventes réalisées avec des entreprises établis en France, **vous ne pourrez plus envoyer vos factures par courrier ou par mail**

Vous serez dans l'obligation de **les transmettre en format électronique par l'intermédiaire d'une plateforme.**

E-INVOICING

Transmission des données

Pour les ventes réalisées avec des particuliers ou des entreprises étrangères, **vous n'avez pas d'obligation d'émettre une facture électronique.**

Vous serez dans l'obligation de transmettre par le biais d'une **plateforme certaines données à l'administration relatives à ces opérations (données de transactions, et de paiement)**

E-REPORTING



Qu'est-ce que la facture électronique ?



Une **facture émise, transmise et reçue sous format électronique** structuré permettant son traitement automatique.



3 formats attendus :

- Factur-X
- CII
- UBL



La facture transite depuis une plateforme :
SC, PA et PPF.



Stop à Excel, Word, Image, .pdf factures papier ou logiciels gratuits...

Solution Compatible : besoin d'une attestation de conformité fourni par un organisme indépendant agréé

(Ex : AFNOR avec Infocert.org ou LME Laboratoire de métrologie et d'essais)

NF 203 : Gestion de la facturation - NF 525 : Gestion de l'encaissement — Caisse



Les dates clé du déploiement

Mise en conformité
Des entreprises

Janv.
à août
2026

Sept
2026

Émission pour les
TPE/PME/Indépendants

Sept
2027

- Réception pour toutes les entreprises
- Émission pour Grandes Entreprises & ETI (>250 salariés)



Les acteurs de la facture électronique



SOLUTION COMPATIBLE

- Outil informatisé compatible à la FE
- Gère la facturation, les encaissements
- Route et sécurise les données vers la PA
- Automatise les échanges

PLATEFORME AGRÉÉE

- Entreprise privée certifiés par l'Etat
- Emet, reçoit et achemine les factures
- Transmet les données de facturation, paiements
- Vérifie la conformité des documents
- Garantit l'interopérabilité entre chaque plateforme
- Pourra fournir des services à valeur ajoutée

ADMINISTRATION FISCALE

- Récupère les données de facturation et de paiement
- Vérifie les seuils de Micro-Entreprises et de franchise de TVA
- Pré-remplissage de la déclaration de TVA

ACHETEUR

- Reçoit et paye les factures électroniques

VENDEUR

- Émet et encaisse les factures électroniques

PPF

- L'annuaire des entreprises
- Concentrateur de données de facturation et de paiement pour transmission à l'administration fiscale

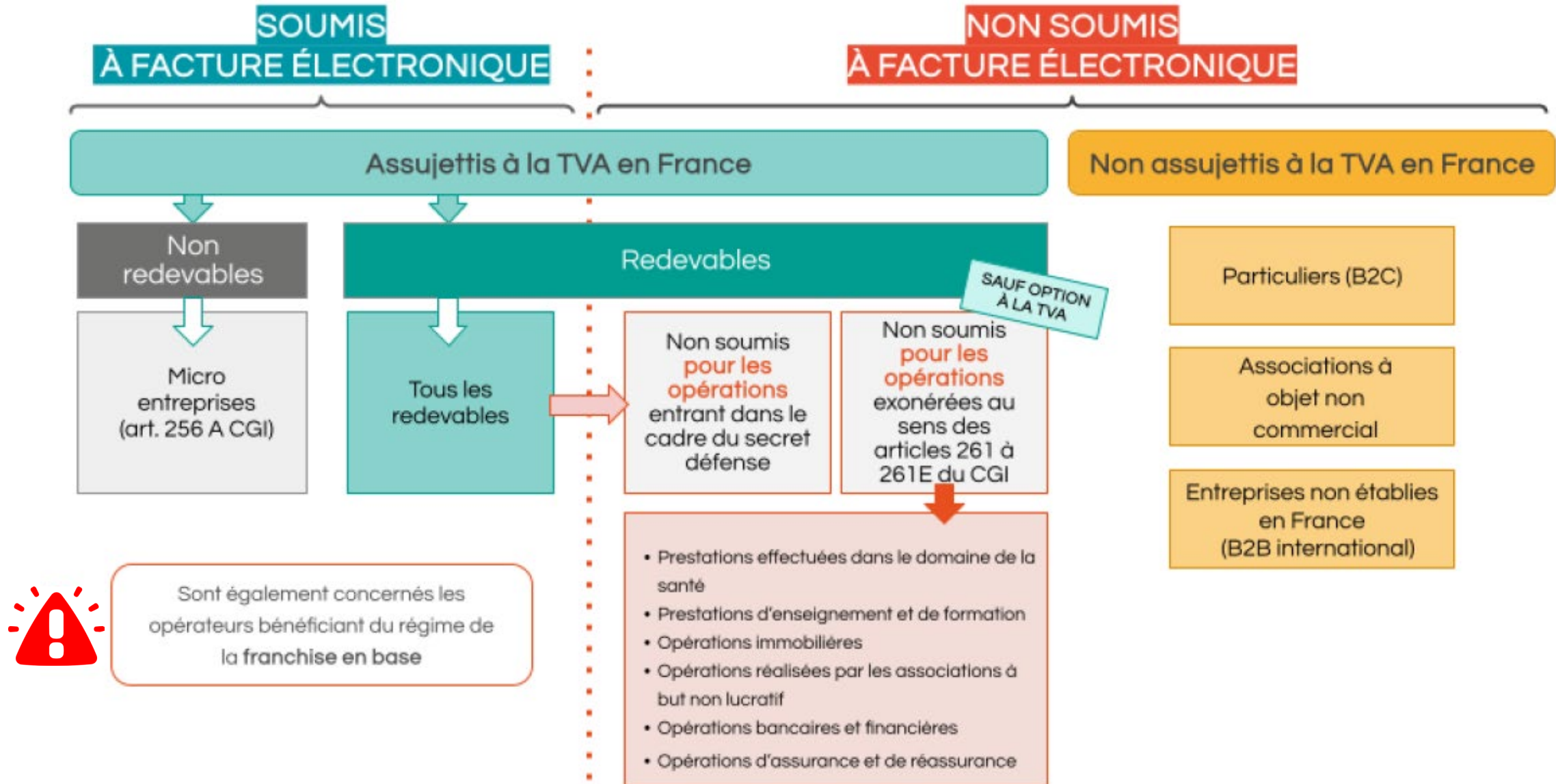
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

- Tiers de confiance auprès des entreprises
- Accompagne dans le processus de la facture électronique et mise en relation des acteurs ci-dessus



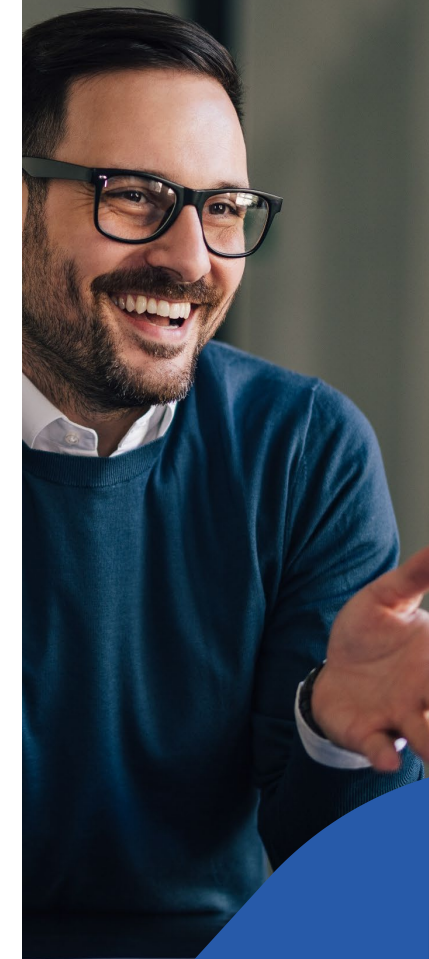
Qui est concerné par la FE ?

E-Invoicing



En situation, je fais quoi ?

		ACHETEUR	
		Assujettis	Non assujettis à la TVA
FOURNISSEUR	Assujettis (imposables selon les débits)	E-invoicing	E-reporting Facture libre
	Assujettis opérations exonérées	Aucune obligation	Aucune obligation
	Assujettis prestations de services (imposable selon les encaissements)	E-invoicing Données de paiement	E-reporting Facture libre Données de paiement





Ce qui change réellement en 2026

Ce qui change dans votre quotidien

En réception

Aujourd'hui :



A compter du 01/09/26 avec INQOM | CHAINTRUST :

- Réception par mail
- Impression ou transfert manuel
- Saisie comptable
- Classement

- Réception via la plateforme agréée
- Facture au format structuré
- Intégration automatique possible en comptabilité
- Traçabilité complète (gestion du cycle de vie)
- Archivage sécurisé conforme

Qui valide les factures ?

Qui les réceptionne ?

Comment s'articule le circuit de validation interne ?

Vos fournisseurs sont-ils prêts ?

Vos outils actuels sont-ils compatibles ?

**Points d'attention
organisationnels**



Ce qui change dans votre quotidien

En émission

Aujourd'hui



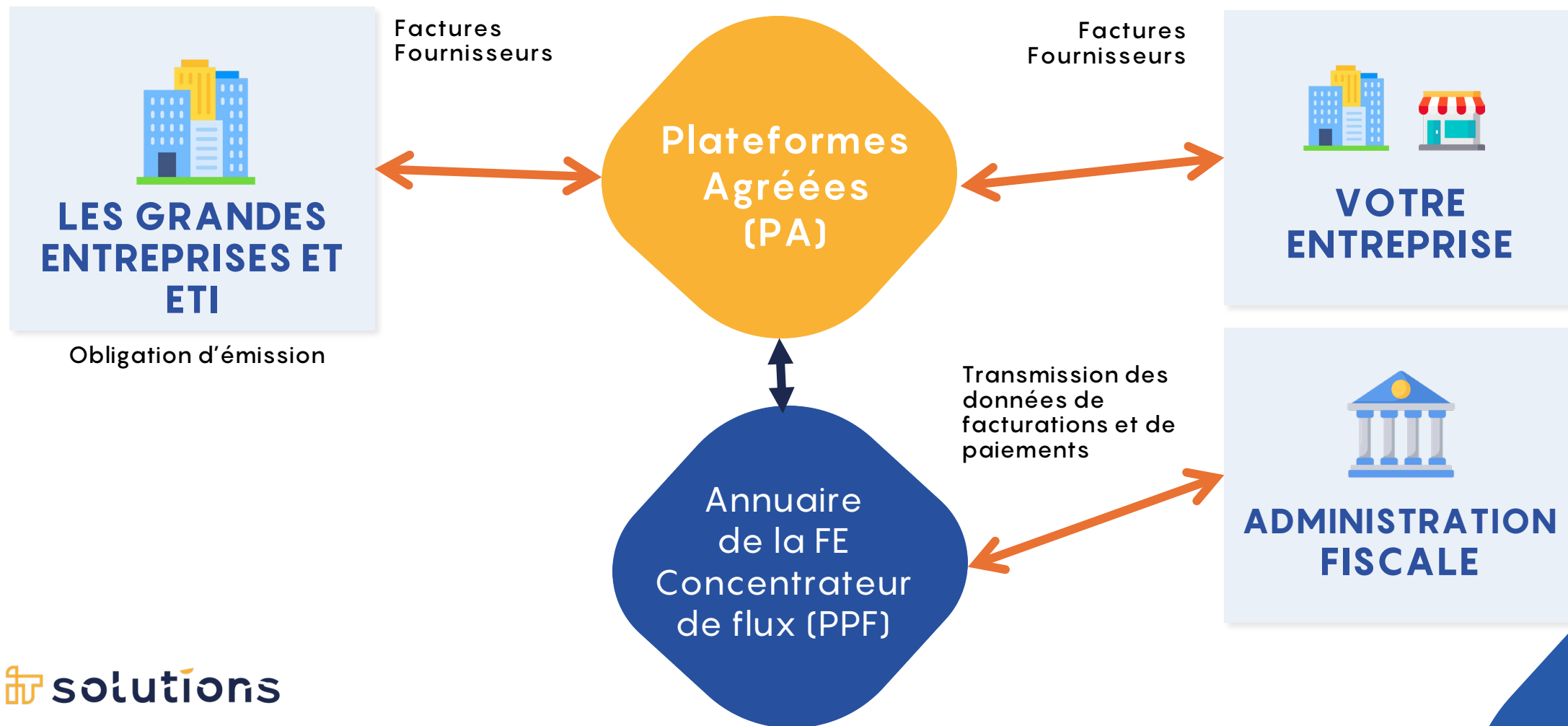
Au plus tard 1^{er} sept 2027 :

- Facturation sur Excel, Word. Papier... → **C'est terminé**, il faut un logiciel conforme à la FE !
- Factures sur un logiciel de facturation → Le logiciel est-il conforme au format Factur-X et intègre une PA d'émission ?
- Caisse boutons → **C'est terminé**, il faut un logiciel conforme à la FE et certifié NF 525.
- Logiciel de caisse → S'assurer de sa conformité FE et certification NF 525.



Les obligations selon votre taille et votre clientèle

Au 1^{er} septembre 2026 : OBLIGATION DE RÉCEPTION

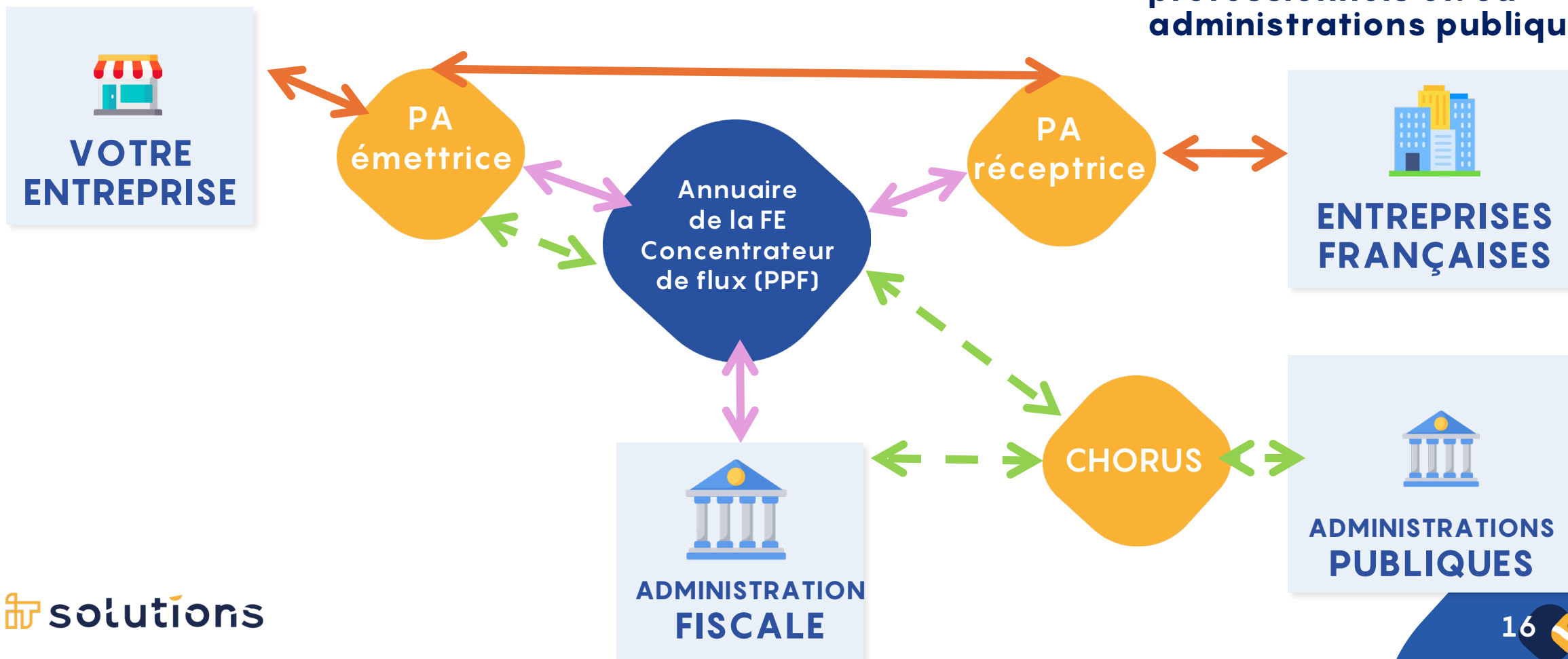


Les obligations selon votre taille et votre clientèle

Au 1^{er} septembre 2027 : OBLIGATION D'ÉMISSION

E-INVOICING

1^{er} cas : Ventes à des professionnels et/ou administrations publiques



Les obligations selon votre taille et votre clientèle

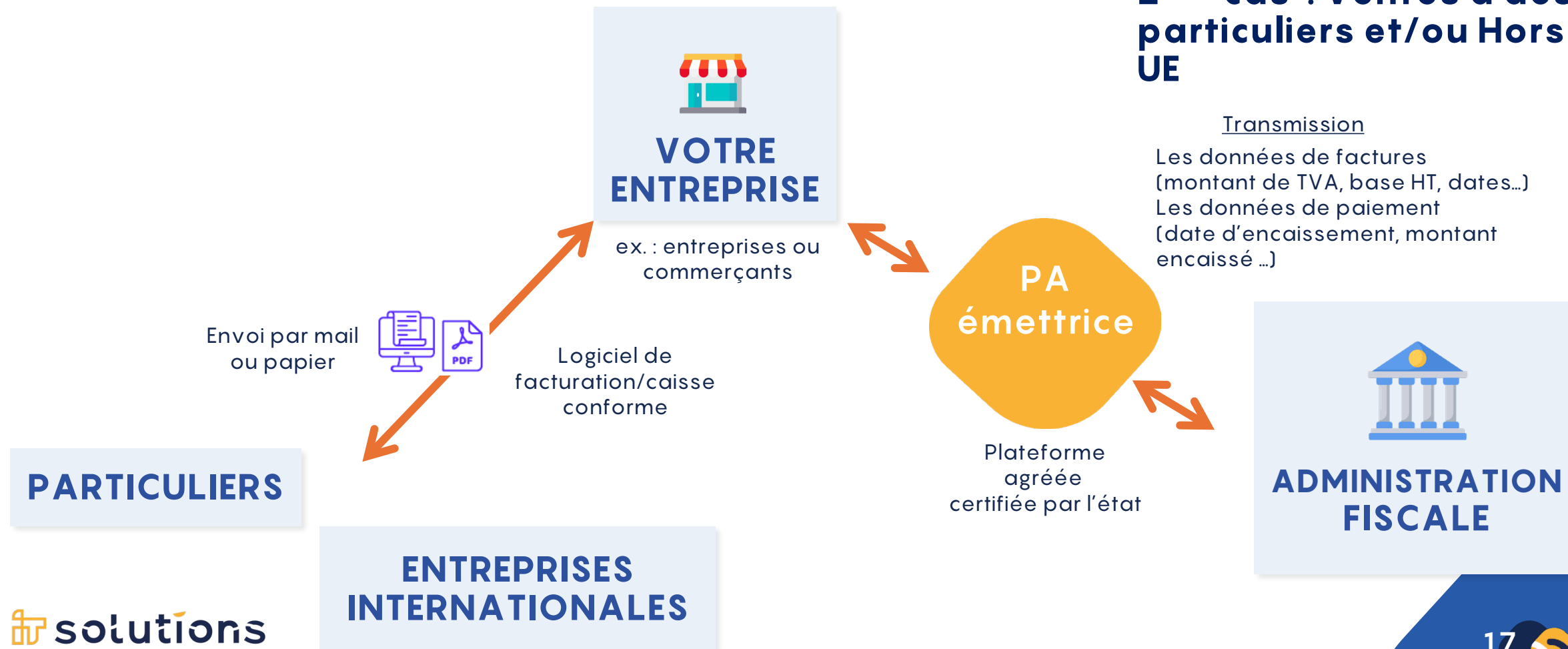
Au 1^{er} septembre 2027 : OBLIGATION D'E-REPORTING

E-REPORTING

2^{ème} cas : Ventes à des particuliers et/ou Hors UE

Transmission

Les données de factures (montant de TVA, base HT, dates...)
Les données de paiement (date d'encaissement, montant encaissé ...)

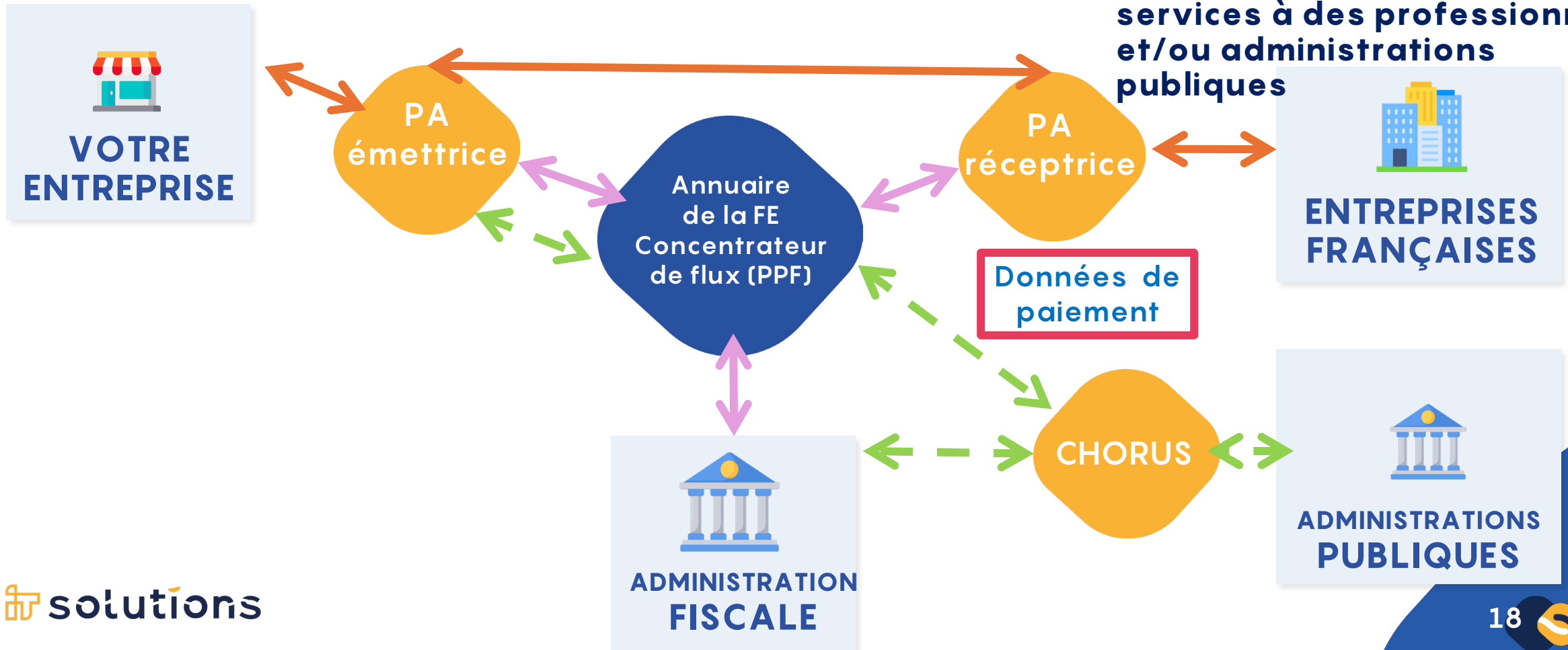


Les obligations selon votre taille et votre clientèle

Au 1^{er} septembre 2027 : OBLIGATION D'ÉMISSION

**E-INVOICING
et E-REPORTING**

3^{ème} cas : Prestations de services à des professionnels et/ou administrations publiques





L'impact concret sur votre quotidien



Les impacts sur votre organisation



Modification
des process
internes



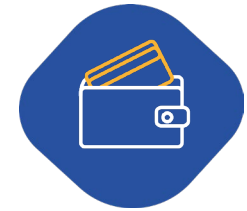
Réduction
de la saisie
manuelle



Moins
d'erreurs



Meilleure
traçabilité



Optimisation
de la
trésorerie





Les risques si vous attendez

- Blocage des flux
- Retards de paiement
- Désorganisation interne
- Stress à l'approche de l'échéance
- Choix précipité d'une solution

SANCTIONS

**Mise en
application
dès le 1^{er}
septembre
2026 !**

- **Manquement à l'obligation d'émettre des factures électroniques = E-Invoicing** Amende de 50 € / facture
- **Absence d'une Plateforme Agréée en réception de factures**
 1. Mise en demeure de 3 mois
 2. 500 € d'amende.
 3. Nouvelle mise en demeure de 3 mois et enfin
 4. 1000 € d'amende
 5. Amende de 1000 € tous les 3 mois tant que la situation n'est pas régularisée
- **Non-transmission des données de transaction et de paiement = E-Reporting** Amende de 500 € / transmission



**Sanctions non applicables
« en cas de 1^{ère} infraction »**

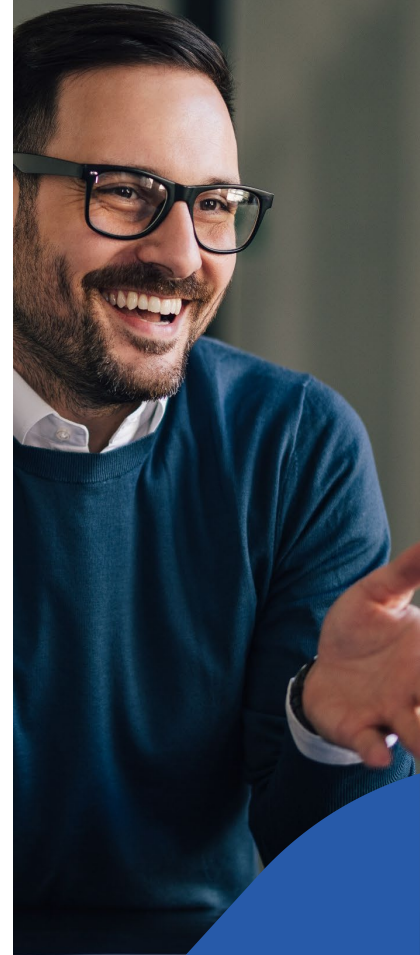




Le rôle des plateformes agréées

Pourquoi la plateforme agréée Chaintrust pour Altonéo ?

- ✅ Plateforme de Dématérialisation Partenaire agréée
- 🔒 Sécurité et conformité réglementaire
- 🔄 Interopérabilité avec notre outil comptable et votre espace de dépôt de pièces INQOM
- 📊 Suivi des flux en temps réel
- 🤝 Accompagnement par Altonéo pour votre mise en conformité initiale



Notre PA Chaintrust

Visibilité de toutes les factures fournisseurs

Visibilité des factures issues de la PA refusées par le client

Altoneo - Angers
TEST IT SOLUTIONS

COMPTABILITÉ GESTION

Accueil
Pièces
Banques
Achats
Ventas
Facturation
Téléportail

Achats

Actualités 6

Factures Fournisseurs Par échéance Paiements

Toutes Reçues PA Refusées À payer 12 Payées 0

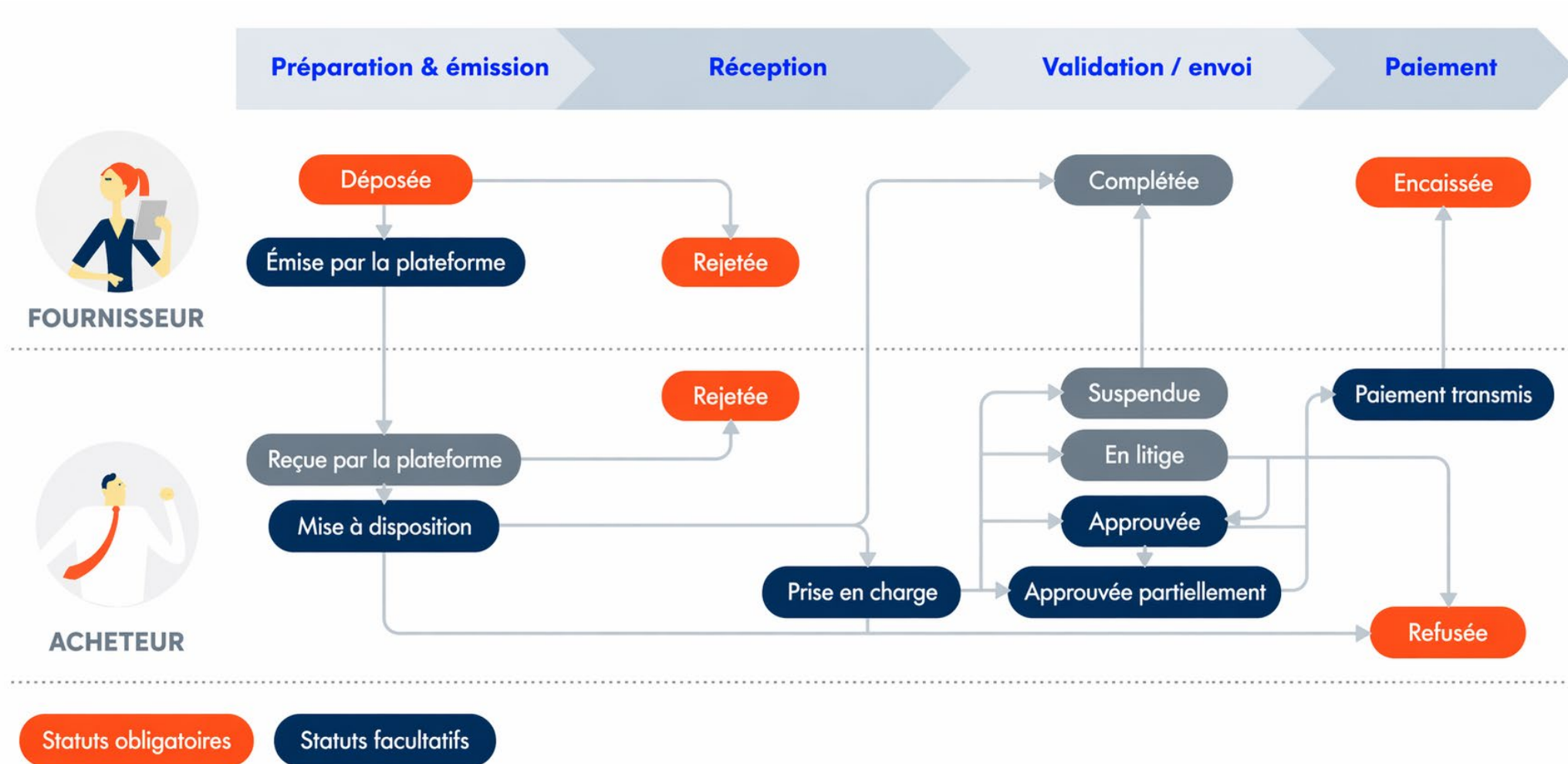
Sélectionner un fournisseur Tous les paiements Sélectionner un statut

Sélectionner un mode de paiement Sélectionner une échéance Échéance début: jj / mm / aaaa

<input type="checkbox"/>	Référence	Fournisseur ↕	Libellé	Statut ↕
<input type="checkbox"/>	TEST	ITSOLUTIONS	IT SOLUTIONS-FACTURE-TEST	À Payer



Comment suivre le statut de la facture?



4 statuts de facture

Déposée : Transmission automatique **Refusée** : Transmission manuelle **Encaissée** : Transmission manuelle **Rejetée** : Transmission automatique



Question — Frais engagés par un collaborateur



❓ **Question :** Un collaborateur paie un hôtel avec sa carte personnelle et la facture est libellée à son nom propre. Quel est le flux réglementaire pour l'entreprise ?

A

La transaction est hors champ de la réforme.

B

C'est un flux « e-invoicing » (facture électronique).

C

C'est un flux « e-reporting » de transaction car la facture n'est pas adressée à l'entreprise assujettie.

✅ **Réponse C.** Si le libellé est au nom du collaborateur, l'entreprise ne reçoit pas de facture électronique B2B.

Question : Ticket de caisse puis facture

❓ **Question :** Un restaurateur émet un ticket de caisse (e-reporting). Deux jours après, le client demande une facture électronique au nom de sa société.
Quel cadre de facturation utiliser ?

A

Un avoir pour annuler le ticket de caisse, puis une nouvelle facture.

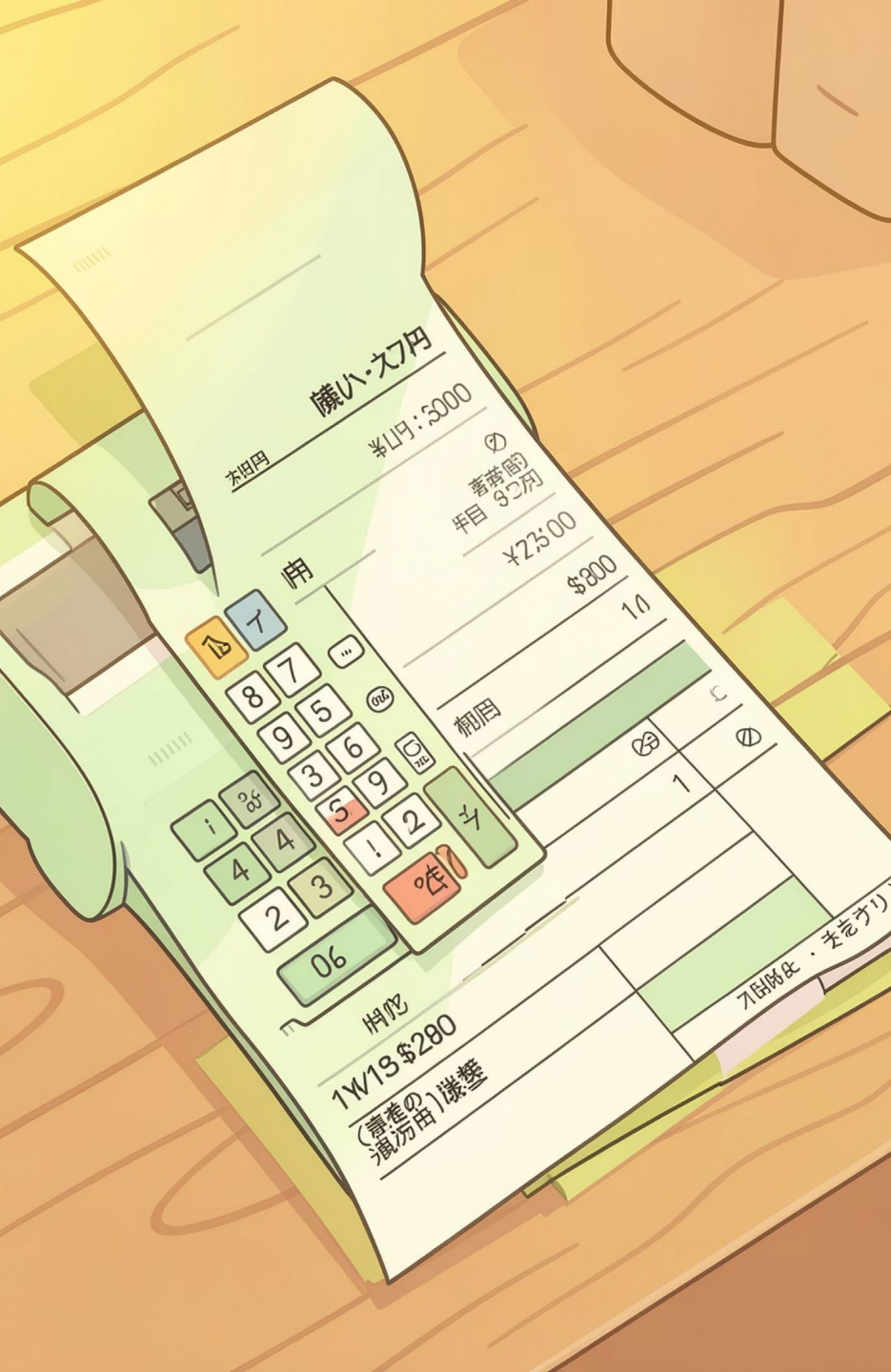
B

E-reporting : établir une facture avec la mention « TVA déjà collectée » pour éviter un doublon de TVA collectée.

C

E-invoicing : établir simplement une nouvelle facture électronique.

✅ **Réponse B.** Cela informe l'administration que la TVA a déjà été déclarée via le e-reporting de caisse.





Question – TVA sur acompte

❓ **Question :** Une entreprise de vente de matériel encaisse un acompte. **Quelle est la règle d'exigibilité de la TVA sous la réforme ?**

A

La TVA est exigible dès l'encaissement de l'acompte, même pour les livraisons de biens.

B

La TVA n'est exigible que si une facture d'acompte est émise.

C

La TVA est exigible à la livraison du matériel.

✅

Réponse A.

La réforme généralise l'exigibilité à l'encaissement pour les acomptes.



Les actions à mener dès maintenant

Votre feuille de route

d'ici 09/26

- Inscription à l'annuaire de la facturation électronique
- Signature des mandats de délégation
- Diagnostic de conformité ou audit FE
- Mise en route à partir du 1/09/26
- Paramétrage et tests
- Formation des équipes

collaborer

L'accompagnement d'Altonéo

Vous n'êtes pas seul face à la réforme !

Nous vous accompagnons dans :

- Le choix de vos outils et processus
- La mise en place des solutions
- L'optimisation des processus



Forfait
60€ HT

Continue

Receipt

Payment Successful

Inscription annuelle + accès à la PA

- Inscription individuelle sur l'annuaire de la Facturation électronique
- Désignation et activation de la Plateforme agréée Chaintrust
- Mise à disposition de notre plateforme agréée INQOM | Chaintrust

**Inclus dans le suivi comptable
pour tous nos clients actuels**



Forfait
90€ HT

Diagnostic de conformité à la FE

Objectifs :

- Avoir connaissance des obligations de la réforme,
- Valider la conformité des outils,
- Valider la présence des mentions obligatoires à la facturation électronique

Contenu :

- Un entretien de 30' à distance
- Synthèse du diagnostic transmis au client par mail

Par qui : Consultants d'IT Solutions
Valeur : Forfait 90€ HT



À partir
de 190€
HT

Audit informatique FE

Objectifs :

- Présenter la réforme de la FE
- Découverte de l'entreprise du client
- Cartographie des outils et des flux
- S'assurer du Respect des obligations réglementaires
- Valider l'adéquation des outils avec l'activité
- S'assurer de la capacité du matériel informatique avec une note sur la sécurité informatique

Contenu :

- Un entretien en présentiel
- Une restitution d'audit avec les points forts, faibles et zones d'amélioration transmis au client

Par qui : Consultants d'IT Solutions

Valeur : À partir de 190 € HT

Valable pour toute
plateforme agréée

ALTONEO adapte son organisation

Des équipes Expertise Conseil mobilisées pour vous assister dans votre usage quotidien.

Le contexte :

Une montée en compétence et en maturité progressive des entreprises, des PA et SC sur une durée estimée à 2 ans.

- ✓ 1. Fiabilisation des flux
- ✓ 2. Résolution des cas d'usage et des situations complexes
- ✓ 3. Sécurisation déclarative
- ✓ 4. Veille réglementaire active

Les enjeux pour vous :

- ✓ Eviter les rejets
- ✓ Eviter les retards d'encaissement
- ✓ Sécuriser les impacts déclaratifs (TVA, E-reporting)
- ✓ Une relation client sereine

De 65
à 360 €
HT / an
pdt 2 ans



Continue

Receipt



Payment Successful

✗ Non inclus dans la prestation d'accompagnement

- Assistance informatique
- Paramétrages logiciels
- Connections API
- Formalités régularisation RNE
- Exécution opérationnelle
- Audit complet
- Formation approfondie

Notre offre accompagnement FE

Nos missions comptables, pour les entités concernées, seront majorées par une facturation forfaitaire exceptionnelle en 2026 et 2027.

Nous avons choisi un fonctionnement mutualisé pour ne pas redécouvrir les mêmes problèmes client par client. Quand un cas revient, la réponse est déjà structurée, testée et sécurisée.

Le but est d'industrialiser ce qui peut l'être pour une tarification très accessible, et consacrer le temps utile aux cas critiques.

Désignation	Tarifs 2026
Non assujetti TVA SCI, location meublée, holding	65 €
Non assujetti TVA Autres	120 €
Assujetti TVA SCI, location meublée, holding	120 €
Assujetti TVA	240 €
Assujetti TVA Cas complexes	360 €



Top départ pour septembre 2026 !

La réforme est certaine.

L'échéance est fixée.

L'anticipation fait la différence.

“La facture électronique n’est pas qu’une contrainte fiscale.

C’est aussi une opportunité d’optimiser votre organisation administrative.

Anticiper, c’est transformer une obligation en avantage.”

Vos questions



Merci !



www.altonéo.com